

## Organisation des examens DIU MHM 2025/2026

Les examens du DIU des MHM auront lieu **les 8 et 9 octobre 2026**.

Vous devez envoyer le titre de votre mémoire en quelques lignes **d'ici fin Juin** afin que nous puissions vous attribuer deux rapporteurs.

Pensez à bien indiquer, avec le titre du résumé, votre nom, votre lieu de stage et votre (vos) maître(s) de stage.

**N.B.** : Le stage pratique (6 semaines à temps plein minimum) doit être réalisé dans un service (option clinique) ou dans un laboratoire (option biologique) appartenant à l'un des centres de maladies rares de la filière.

**Les mémoires devront être envoyés à l'adresse e-mail : [pamela.dushime@aphp.fr](mailto:pamela.dushime@aphp.fr) au plus tard le 4 septembre 2026.**

Ensuite, vous devrez envoyer un exemplaire papier à vos deux rapporteurs dès que vous recevrez leurs noms. Nous vous communiquerons la liste des membres du jury en même temps que celle de vos rapporteurs au plus tard dans la 2<sup>e</sup> semaine de septembre.

Enfin, vous recevrez une convocation de la faculté pour l'examen.

### · **Quelques précisions sur les épreuves d'examen du DIU**

**Jeudi matin - épreuve écrite (9h-12h)** : L'épreuve porte sur les six modules, une question par module.

Les questions correspondront soit à un cas clinique, soit à une question de cours.

**Jeudi après-midi - épreuve orale (14h-17h)** : Vous passez devant deux jurys qui vous feront chacun discuter d'un cas clinique pendant 10-15 minutes, avec 15 minutes de préparation (soit 2 cas cliniques différents au total).

**Vendredi matin et après-midi (dès 9h) - présentation des mémoires** : Présentation PowerPoint de 15 minutes suivie d'une séance de questions-réponses avec vos deux rapporteurs (5 à 10 minutes).

**Pensez à apporter votre clé USB.**

Le mémoire écrit doit faire 20 pages recto verso (hors bibliographie et annexes) maximum et être rédigé en français. Il doit comporter une feuille d'attestation signée par votre (vos) maître(s) de stage, précisant qu'il vous a bien encadré pour le stage et pour votre mémoire.

**NB : l'encadrant pour le mémoire peut être différent de l'encadrant sur site du centre de référence**

- **Organisation des examens**

Vous pouvez décider de ne pas passer la totalité de l'examen (l'écrit et/ou le mémoire).

**Cependant, il est important que nous soyons informés de vos intentions pour des raisons d'organisation ;** cela nous permet d'ajuster le nombre de jurys en fonction du nombre d'étudiants présents le jour de l'examen.

**Merci donc de nous indiquer pour le 1<sup>er</sup> juin si vous souhaitez passer les épreuves théoriques (écrites +orales) et/ou les épreuves pratiques (mémoire) cette année.**

- **Précisions sur le passage du DIU en deux ans**

Vous pouvez passer les épreuves théoriques (écrit + l'oral) une année et présenter les épreuves pratiques (stage + mémoire) dans les 2 années suivantes. Inversement, vous pouvez présenter les épreuves pratiques (stage + mémoire) une année et passer les épreuves théoriques (écrit + l'oral) l'année suivante.

Si vous n'obtenez pas une note suffisante aux épreuves théoriques (écrit + oral) vous devrez les repasser l'année suivante.

**Tout passage du DIU MHM en deux ou trois ans suppose une réinscription l'année suivante, avec des frais de réinscription s'élevant à 300€.** Au-delà de 3 ans, vous perdez le bénéfice des notes obtenues les années précédentes. Le DIU ne peut donc pas être validé sur une période de plus de 3 ans.